

ACTION N° 2-5

PILOTE : DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

Développer la participation citoyenne

Objectifs

Développer la participation des citoyens pour répondre à la demande des Français d’être davantage impliqués dans l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques publiques.

La participation citoyenne contribue à :

- améliorer la pertinence et l’efficacité de l’action publique
- faire avancer le débat sur des sujets clivants de manière constructive
- renforcer le dialogue et la confiance entre les citoyens, les décideurs publics et les administrations.

La participation citoyenne en clair

La participation citoyenne est un exercice qui favorise une expression individuelle et collective, informée et argumentée, avec pour finalité de nourrir la décision publique. La caractéristique principale de la participation est d’amener chacun à s’exprimer en tant qu’acteur de l’intérêt général.

La participation citoyenne n’est ni un sondage, qui permet d’obtenir une somme d’opinions individuelles, ni une étude qualitative qui donne lieu à l’expression d’un avis sur l’usage d’un service par exemple, ni une enquête de satisfaction visant à mesurer la qualité des services publics. Ce n’est pas non plus un exercice de co-construction de service qui associe usagers et agents de l’administration car, dans un exercice de participation, les citoyens réfléchissent et travaillent entre eux et ils n’ont pas nécessairement un lien direct avec la question qui leur est soumise.

ENGAGEMENTS PRIS

Engagements pris lors du 3^e CITP (juin 2019) :

- amplifier le recours à une participation réelle et sincère des citoyens à la préparation des réformes, qu’elles aient un volet législatif ou non
- mettre en place un dispositif d’accompagnement interministériel pour appuyer les administrations dans leurs démarches participatives.

BILAN À DATE

A l’issue du Grand Débat national, le président de la République a décidé de renforcer la participation citoyenne dans l’élaboration des politiques publiques :

- **lancement et mise en œuvre de la Convention citoyenne pour le climat.** Annoncée par le président de la République en avril 2019, la Convention citoyenne pour le climat a réuni pour la première fois un panel de 150 citoyens tirés au sort. Leurs 149 propositions, visant une baisse d’au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030 dans un esprit de justice sociale, ont été présentées en juin 2020. Issus de ces travaux, le projet de loi constitutionnelle relatif à la préservation de l’environnement et le projet de loi « Climat et résilience » sont en cours d’examen au Parlement.



Marc Fesneau, ministre chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne

© Vincent Baillais



Emmanuel Macron, président de la République, devant les 150 membres de la Convention citoyenne, le 29 juin 2020

© Présidence de la Répub

- **création du Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) en novembre 2019 pour :**
 - appuyer les administrations dans leurs projets participatifs (cadre stratégique et méthodologique, conception de dispositifs sur mesure, etc.)
 - assurer la qualité des consultations citoyennes, la transparence et la mise en œuvre d'un droit de suite
- **nomination d'un ministre délégué chargé de la Participation citoyenne en juillet 2020**
- **sélection de six lauréats en octobre 2020 à la suite de l'appel à projets portés par les administrations déconcentrées pour développer la participation citoyenne dans les territoires**
- **réforme du Conseil économique, social et environnemental (CESE)**

La loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 relative au Conseil économique, social et environnemental en fait une instance consultative de premier ordre, composée désormais de 175 membres. Cette réforme modernise aussi le droit de pétition et permet au CESE d'organiser des consultations publiques avec des citoyens tirés au sort, afin d'éclairer l'action des pouvoirs publics sur des sujets économiques, sociaux et environnementaux.

ZOOM SUR DEUX LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS

Préfecture de la Guyane

Politique publique concernée : culture, communautés

Objectifs du projet : élaborer des outils spécifiques de consultation des peuples autochtones (établir des protocoles de consultation spécifiques et adaptés) et **faire de la politique France services un laboratoire de la participation citoyenne** autour des politiques publiques d'État pour les territoires éloignés de Cayenne. Le projet inclut la constitution d'un vivier d'ambassadeurs (acculturés aux méthodes de participation citoyenne) au sein de la préfecture et de certains services de l'État en favorisant constamment la co-construction des solutions avec les publics concernés.



Préfecture des Pays de la Loire

Politique publique concernée : lutte contre la pauvreté

Objectifs du projet : création d'une structure régionale référente à l'appui de la participation citoyenne. Cette structure aura pour mission de promouvoir la culture de la participation dans tous les territoires à travers des outils et formations adaptés.

Elle accompagnera les initiatives dans le cadre de la Stratégie pauvreté (accès aux droits, familles les plus éloignées de l'école, aide sociale à l'enfance, etc.) en favorisant constamment la co-construction des solutions avec les publics concernés.



PROCHAINES ETAPES

Nommer un référent chargé de la participation citoyenne dans chaque ministère, pour contribuer à structurer la participation citoyenne au sein de l'État.

Lancer une plate-forme numérique « grand public » pour permettre aux citoyens de voir les effets de la participation sur les politiques publiques de l'État et centraliser l'information sur la participation citoyenne au sein de l'État (2nd semestre 2021).

Les ministères consulteront systématiquement le ministère des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne, et le CIPC, avant d'initier leurs démarches participatives, pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique dans le cadrage stratégique et la mise en œuvre opérationnelle de leur projet.

ZOOM SUR DEUX CONCERTATIONS CONDUITES EN 2021

Concertation nationale sur l'avenir de l'Europe (2021)

Politique publique concernée : affaires européennes

Objectif du projet : lancement en septembre 2021 d'un vaste dispositif national de délibération citoyenne, dont les conclusions viendront alimenter la contribution française à la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Entité porteuse : secrétariat d'État aux Affaires européennes



Consultation numérique sur les discriminations (2021)

Politique publique concernée : diversité et lutte contre les discriminations

Objectifs de la consultation : recueillir l'avis des citoyens sur des pistes d'évolution, pour mieux lutter contre les discriminations, proposées par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, et les autres ministères concernés, et leur permettre de formuler de nouvelles propositions.

Entité porteuse : ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Égalité entre les hommes et les femmes, de la Diversité et de l'Égalité des chances